



ACOPF : Association des conseillers d'orientation psychologues de France

AEPU : Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités

AFPEN : Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale

FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

SE-UNSA : Syndicat des Enseignants - UNSA

SFP : Société Française de Psychologie

SNES-FSU : Syndicat National des Enseignants du second degré

SNP : Syndicat National des Psychologues

SNUipp-FSU : Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et PEGC – FSU

Communiqué du 2 juillet 2015

CREATION D'UN CORPS UNIQUE DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avancée historique: le ministère s'engage

Les 9 organisations de psychologues de l'Éducation nationale, réunies le 1^{er} juillet 2015, se félicitent de l'engagement du ministère pris ce jour par la ministre Madame Najat VALLAUD-BELKACEM dans la création du corps unique des psychologues de l'Éducation Nationale, regroupant les psychologues du premier degré, les conseillers d'orientation-psychologues, et les Directeurs de CIO.

Cette décision pérennise la place de la psychologie dans le système éducatif et renforce le rôle des psychologues auprès des élèves, des familles, des équipes enseignantes et de leurs partenaires.

Les organisations apprécient positivement la volonté du ministère de reconnaître les missions pleines et entières des psychologues de l'Éducation Nationale du premier comme du second degré par la création de ce corps unique.

Le groupe des neuf organisations restera attentif à la traduction réglementaire de cette décision.

Une parution du décret dès le printemps 2016 permettra la constitution de ce corps unique de psychologues au sein de l'Éducation Nationale au 1^{er} septembre 2016 et la mise en œuvre du nouveau recrutement des psychologues de l'Éducation Nationale dès 2017.